



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250730-DEL_2025_23-DE

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 30 juillet 2025

Délibération n° DEL_2025_23

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 21 juillet 2025

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, MALGOUZOU Nathalie, NOËL Géraud, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, TOURLAN Anne.

Absent(s) : AURATUS Éric, DAUDE Thierry, PUYBOUFFAT Delphine, THER Benoît,

Secrétaire de Séance : Géraud NOEL,

Objet de la délibération : DELEGATION A CANTAL HABITAT DANS LE CADRE DU MARCHE DE LA REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE EN LOGEMENT

DELIBERATION

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne mairie en logement, et suite à la signature de la convention en date du 21 septembre 2022 avec Cantal habitat, il est nécessaire de donner délégation à Cantal Habitat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, et ce, pour toute la durée du mandat.

DECISION

Après délibération, et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

De donner délégation à Cantal Habitat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, et ce, pour toute la durée du mandat.

Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 30 juillet 2025
Reçu en préfecture le : 31 juillet 2025
Publié ou notifié le : 31 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250730-DEL_2025_23-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie le, 30 juillet 2025

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
Géraud NOEL

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.